



A.P.I.A. asbl ☎ + Fax 04.250.43.31 apia.senior@teledisnet.be
13 rue des Eglantiers B 4460 GRACE-HOLLOGNE
SOS Gardes-Malades aussi dans le Télétex de la RTBF

CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT D'ENTRER EN CLINIQUE

1,9 million d'admissions par an dans les hôpitaux belges. Chaque Belge y sera admis un fois au moins dans sa vie

- Lors de l'admission à l'hôpital, ne signez rien, vous ou votre représentant, sans avoir pris connaissance du contenu du bulletin d'admission. Après, il sera trop tard !
- Ne jamais signaler que vous avez une assurance hospitalisation avant d'avoir reçu la facture ! Cette assurance ne paie pas obligatoirement toutes les majorations, par exemple en chambre à un lit. Cette assurance doit être souscrite avant 65 ans et ne couvre pas différents cas repris dans les conditions générales, entre autres l'hospitalisation en cas de maladie d'Alzheimer ou d'autres maladies chroniques ou non déclaration de certaines maladies avant signature du contrat.
- Vous devez connaître avant, le type de la chambre attribuée. Si elle correspond bien aux conditions de votre éventuelle assurance. En cas d'acceptation d'une chambre à un lit, sous prétexte du manque de chambres, le tarif de cette chambre de remplacement peut vous être appliqué et il est bon d'en référer à votre mutuelle et à votre assurance avant d'accepter.
- Il faut savoir qu'une chambre à un lit permet des hausses de 1 à 6 selon la clinique du prix des soins, examens, interventions médicales et chirurgicales, analyses, poches de transfusions, nettoyage de salle après opération et parfois même, la majoration du prix des menus et boissons, sans remboursement mutualiste ou par l'assurance supplémentaires.
- Vous devez savoir si les médecins sont ou non conventionnés et être bien informé des suppléments plus ou moins importants qui en découlent. Les honoraires peuvent ainsi passer du simple au triple sans remboursement d'assurance.
- Le prix de la **chambre** et des **honoraires** des médecins **doivent obligatoirement** être affichés dans la chambre.
- Ne payez rien sans **factures acquittées** ou de la main à la main sans **reçu, toutes pièces à conserver impérativement**. Conservez les originaux et donnez des photocopies certifiées en cas de besoin.

■ En cas de litige ou de doute, consultez **immédiatement** le service social de votre Mutuelle.

■ **A.R. du 26.02.2001** Fond spécial de solidarité : Le malade ayant épuisé toutes ses ressources pour l'obtention d'un médicament peut introduire une demande d'intervention sur l'honneur par lettre recommandée: voyez votre mutuelle.

★ Il est **courant** que des hôpitaux et les homes touchent, sans procuration, vos mandats, adressés chez eux sans toujours en informer immédiatement le malade ou la famille. Trouvez une autre filière de perception, à la poste ou à la banque.

HYGIENE : Accueillant les maladies les plus variées, des opérés et accidentés aux plaies multiples, des patients aux défenses immunitaires affaiblies doivent préserver leur hygiène du mieux possible. La clinique est inévitablement un bâtiment à risques pour ce qui concerne le va et vient des visites, les cuvettes de WC et les lavabos communs, l'autoclave de la vaisselle, urinaux, bassins de lit, literie, draps de nettoyage, Légionellose, Hépatite C, dénutrition ou pneumocoque !

TRANSPORTS A L'HOPITAL et « petits » SUPPLEMENTS non pris en compte par l'assurance ni la mutuelle.

- les tarifs varient de 1 à 5 et remboursements : TV/ appels ☎/Boissons/2^{ème} lit/2^{ème} repas/brosse à ongles, serviettes, draps...
- Si l'hôpital **prend l'initiative** de vous faire transporter journallement vers un autre établissement **pour des soins** ou vers votre domicile, renseignez-vous des prix et de l'intervention mutualiste et assurance.
- Transporté du lieu d'un accident vers l'hôpital ou d'un hôpital vers un autre, vos papiers d'identité, les vêtements ou le portefeuille peuvent s'égarer. En l'absence d'un parent, confiez-les plutôt à un policier ou une infirmière contre un reçu.
- Les hôpitaux disposent d'un coffre où vous pouvez déposer des valeurs. Réfléchissez deux fois avant de confier à un familier ou même à un parent, vos cartes de banques et le code, vos chèques, les clés de votre coffre personnel et de l'appartement. Combien de personnes, «condamnées» par les médecins, rentrent guéries quelques semaines plus tard dans un appartement vidé, sinon déjà reloué, le coffre vidé et les comptes bancaires sous la ligne de crédit.

■ Etes-vous suffisamment informé concernant l'acharnement thérapeutique, soins palliatifs, euthanasie, dons d'organes ?

➔ **MISE SOUS TUTELLE** : Attention, actuellement le risque est réel de se voir mis sous tutelle du juge et d'un avocat sans que la famille soit nécessairement consultée et placé d'office dans une maison de repos dont vous n'avez pas le choix (demandez notre documentation concernant les mises sous tutelle et la gestion de vos revenus et de vos biens).

■ **CONSULTATIONS ET SOINS A L'HOPITAL**. Dans de nombreuses régions existent des **téléservices**: Conducteurs bénévoles, transports assis par les mutuelles, la Croix-Rouge, les CPAS ou des associations sans but lucratif avec des tarifs raisonnables (☎04/250.43.31). Il est toutefois bon de se renseigner sur le prix des **prises en charge parfois onéreuses**, les conditions de retour à domicile et les délais de réservation qui peuvent être parfois de plusieurs semaines, la garantie de la prise en charge au jour et à l'heure prévus, la garantie d'une assurance pour passagers payants en cas d'accident de la route (Les passagers transportés bénévolement sont en principe couverts par l'assurance du chauffeur).

PREVOYEZ l'éventualité d'un séjour en maison de convalescence ou de repos et de soins : Demandez notre document "Comment choisir une maison de repos et de soins" et la réglementation qui vous protège. Demandez avant votre sortie, à votre mutuelle l'assistance d'une infirmière pour les soins à domicile et une aide ménagère pour l'entretien de la maison. Demandez la documentation « maintien à domicile » de APIA.

■ **Le dispatching "SOS gardes-malades" de A.P.I.A. vous permet également de prévoir un service de garde-malade à votre domicile, de jour ou de nuit en réservant dans votre région, en Wallonie et à Bruxelles au ☎ 04.250.43.31.**

ERREURS MEDICALES : Assoc. de défense 53 rue Rempart des Moines 1000 Brux. ☎ 02.514.31.91. **PREVOIR** : Dossier - radios - scanners - analyses - 1^{ère} expertise - consulter la documentation « Hâter la justice » de APIA avant d'agir.

Ou : Médecins experts légistes et juristes de recours : ☎ 070.225.535 – Fax 070.225.536 – Mail : info@expertisemedicale.be

■ La biotélévigilance est une alarme qui n'aboutit pas toujours nécessairement dans un service de secours urgent.

■ Voir nos recommandations spécifiques pour la détection et les soins aux Alzheimer (document spécial)

TROP COUTEUSE LA MEDECINE ? De nombreuses personnes âgées dont les défenses immunitaires se réduisent inévitablement passent à travers les mailles du filet de la protection sociale, notamment dans le secteur des soins de santé : l'hygiène, corporelle ou ménagère, devient secondaire et la toilette journalière des incontinents n'est plus une priorité ! La quote-part du patient âgé s'alourdit, tandis que son pouvoir d'achat diminue : Un tiers d'entre eux dont la retraite mensuelle se situe à hauteur du minimum garanti ou moins encore, consacrent la moitié au moins de leurs revenus à la santé et au chauffage. Les indépendants n'ayant pas pris la complémentaire pour les petits risques paient le prix fort après la mise à la retraite (53,25 à 85€ au lieu de 6 à 8,5€ en 2006). Quant aux malades chroniques et aux handicapés âgés, ils sont laissés sur la touche, incapables de payer une aide ménagère ou une garde-malade et les langes parfois nécessaires sont un luxe ! Car ces frais ne sont pas repris dans le système de la franchise sociale. Des patients âgés cessant de consulter les médecins généralistes, incapables de payer les visites ou honteux de demander un délai de paiement ; les services d'urgence des hôpitaux sont débordés par la venue de malades à un stade avancé. La clientèle des maisons médicales assurant des soins gratuits ne cesse également d'augmenter à l'instigation des CPAS. *Consultez le document gratuit « Maintien à domicile »*

MEDICAMENTS TROP COUTEUX? *Si l'emballage était un critère de qualité, la moitié des confiseries seraient mieux élaborées que la totalité des pilules !* Les médicaments sont-ils trop coûteux et trop peu remboursés? Les examens, autorisations, contrôles peuvent coûter jusqu'à cinq fois le prix du médicament délivré ! La substitution par un médicament moins efficace réduit rarement le coût final et la consommation. Sans généraliser, des médicaments pourtant importants ne sont pas remboursés. Mais parfois mettre des malades prennent 22 médicaments par jour, certains faisant double emploi, d'autres dépassés ou absolument contre-indiqués. Tous les médicaments peuvent être dangereux. Ne voit-on pas chaque année retirer du marché des médicaments de grandes marques qui s'avèrent provoquer à long terme des accidents cardiaques, destructions rénales et autres "erreurs" ? Pourquoi hésiter à user de médicaments *génériques* ? Des copies parfaites bénéficiant de plus de 20 ans d'expérience, souvent produits sous licence de la marque initiale, vendus à demi-prix ? **ABUS DE MEDICAMENTS :** Le dossier du patient ou résident doit spécifier *journallement* les médicaments prescrits avec le nom du médecin. En cas de doute plainte peut être adressée à l'inspection du ministère de la santé publique.

♦ Aux Etats-Unis, les résultats d'une enquête portant sur 6171 personnes âgées et les médicaments qu'elles prennent ont été comparés avec une liste de 20 médicaments prescrits couramment et que de nombreux médecins estiment dangereux pour les seniors. Conclusion: 28,7% des patients suivant un traitement prennent au moins un remède contre-indiqué pour eux, s'exposant à des effets secondaires tels que confusion, léthargie, affaiblissement et problèmes cardiaques. Parmi les produits responsables se trouvent des antalgiques contenant du propoxyphène, des antidépresseurs, un antiagrégant plaquettaire appelé dipyridamole, des myorelaxants et un médicament toxique contre l'arthrite appelé indométhacine. Cette enquête recommande de toujours se munir de votre liste complète de vos médicaments pour passer une visite médicale.

■ L'Université de Harvard a démontré par des études mondiales, l'intérêt de nombreux aliments naturels : Le Paxol tiré d'un arbre réduit les risques de métastases et la Scalamyne d'origine marine suscite à l'état expérimental de grands espoirs de résorption des cancers. Moins de viande et plus de poisson, le soja et une grande consommation de tomates et de thé vert réduisent les risques de cancer. Le vinaigre de cidre apporte de nombreux éléments et réduit le cholestérol. La Dépakine, acide valpoïque, médicament contre l'épilepsie s'est révélée récemment guérir diverses formes de leucémies des adultes.

HYGIENE. Le malade ou la personne affaiblie a presque toujours des défenses immunitaires réduites ; c'est-à-dire qu'elle est sujette à développer un certain nombre de risques, d'attraper des microbes et des virus aisément transmissibles par le sang, des blessures, en toussant, lors d'un éternuement et par l'élimination des excréments. Il est donc important que le malade fasse l'objet d'une toilette journalière. Il est bon de faire contrôler par le médecin si le malade âgé en particulier est en ordre de vaccins - la plupart gratuits - grippe, pneumocoque, allergies, tétanos. Le linge, draps, essuies, mouchoirs non lavés à très haute température permettent aussi la transmission d'épidémies de poux, de gale, de staphylocoques dorés, microbes, virus. La lessive à 30/40° est donc à proscrire.

ALZHEIMER. Des expérimentations françaises démontrent que la consommation fréquente de poissons gras, riches en Oméga3 ralentit l'évolution de cette maladie, sans actuellement apporter la guérison.

OSTEOPOROSE. Porosité progressive des os, particulièrement chez la femme, entraînant la décalcification, le tassement de la colonne vertébrale, les douleurs chroniques dans le dos et des fractures fréquentes. Le blanchissement précoce des cheveux, une réduction de votre taille sont des signes à ne pas négliger. Le risque augmente avec l'âge, surtout après la ménopause. elle est irréversible, mais peut être très réduite si elle est soignée à temps. Les médicaments proposés sont l'apport massif de calcium et de vitamines. Les personnes à risques, cancers fréquents dans la famille par exemple, éviteront l'administration d'hormones ou passeront tous les six mois un examen mammographique.

REPARATION DU GENOU ET DE LA HANCHE. Une nouvelle technique fait son apparition pour remplacer les prothèses toujours traumatisantes des articulations. Cette innovation venue des pays anglo-saxons réduit sérieusement le handicap en remplaçant simplement le cartilage abîmé. Cette nouvelle thérapeutique consiste à prélever des cellules cartilagineuses saines sur le sujet lui-même et à les mettre en culture en laboratoire. Ensuite, la surface abîmée de l'articulation est coiffée avec du tissu osseux provenant de la jambe du sujet, tandis que les cellules cartilagineuses saines sont injectées à la place du tissu osseux prélevé.

ACCIDENTS CHEZ LA PERSONNE AGEES. 60% des accidents domestiques surviennent chez des personnes de plus de 75 ans. Les chutes (80%) sont souvent synonymes d'hospitalisations, presque toujours de handicaps sérieux, définitifs. **C'est la cause principale de l'isolement une fois rentrées chez elles et de l'obligation d'entrer dans un home. La plupart des accidents peuvent être évités.** Demandez notre document « Prévention des accidents ».

PREVENTIONS ENCORE:

■ **L'insomnie, le stress, la dépression, la solitude peuvent se soigner autrement qu'avec des médicaments (voir documentation).**

■ La grippe et les pneumocoques occasionnent la perte de milliards de francs en soins et médicaments. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, un sondage réalisé en Communauté française révèle la déficience de cette prévention. Alors que les vaccinations contre la grippe et les pneumocoques sont gratuites pour les personnes âgées à risque, que ces vaccins - personnel soignant inclus - réduisent le danger de transmission, diminuent de 70% le nombre d'hospitalisations et de 80% le taux de mortalités dues à ces risques !

■ Sur 9600 cas, 2400 femmes décèdent encore du cancer du sein, chaque année en Belgique. Surtout après l'âge de 50 ans en l'absence d'une prévention par des mammographies régulières à détections de plus en plus performantes.

■ Près de 90.000 Belges sont concernés par l'hépatite C entraînant fatigue, dépressions, jaunisse, cirrhose du foie, greffe.

■ Le diabète non diagnostiqué, contrôlé ni soigné est la troisième cause de mortalité en Belgique, sans compter les risques de paralysie, amputation, impuissance et cécité. On estime à 600.000 les diabètes non décelés et soignés en Belgique.

Non subventionnés, un timbre postal allège considérablement nos frais d'information